



## Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2009

Le 2 novembre 2009, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Président de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud.

### ■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Roland Moitre, absent excusé.

### ■ Secrétariat de séance :

Monsieur Augustin Caudron a été élu secrétaire de séance

### ■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

### ■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Monsieur le Maire fait part des différentes décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet dernier :

Décision du 18 septembre 2009 : Signature d'un bail au profit de Monsieur Mezgueldi, pour le logement communal de Ribeaucourt.

## 1- Décision modificative du budget

### a/ Décision modificative n° 1 concernant le budget principal

Monsieur le Maire explique qu'arrivé presque en fin d'exercice, un certain nombre de recalages budgétaires sont à prévoir concernant le budget principal : certaines dépenses prévues au budget ne seront pas réalisées d'ici la fin d'année, d'autres projets non prévus au budget initial pourraient finalement être menés à bien, et il convient d'en préciser les montants.

Monsieur le Maire détaille les modifications budgétaires qu'il convient d'opérer et apporte toutes précisions à ce sujet.

La liste des mouvements imputation par imputation est la suivante :

Libellé		Décision Modificative n°1		Créée le 02/11/2009	
Délibération du 02/11/2009				Modifiée le 02/11/2009	
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget		Libellés
			Service		
10222. R- RF	400 133.00	20 340.00	420 473.00		F.C.T.V.A.
202.609 D- RE	8 500.00	3 000.00	11 500.00		Frais études élaboration modif. rév. doc
2031.621 D- RE	0.00	6 000.00	6 000.00		Frais d'études
2031.915 D- RE	6 000.00	-6 000.00	0.00		Frais d'études
2031.918 D- RE	20 000.00	-20 000.00	0.00		Frais d'études
208.903 D- RE	22 000.00	-3 000.00	19 000.00		Autres immobilisations incorporelles
21316.913 D- RE	10 000.00	-10 000.00	0.00		Equipements du cimetière
2132.900 D- RE	109 000.00	- 109 000.00	0.00		Immeubles de rapport
2151.711 D- RE	5 000.00	-5 000.00	0.00		Réseaux de voirie
2152.710 D- RE	5 660.00	-5 660.00	0.00		Installations de voirie
2152.807 D- RE	27 000.00	220 000.00	247 000.00		Installations de voirie
2152.817 D- RE	0.00	143 000.00	143 000.00		Installations de voirie
21571.923 D- RE	0.00	3 000.00	3 000.00		Matériel roulant
21578.812 D- RE	20 000.00	11 500.00	31 500.00		Autre matériel et outillage de voirie
21578.813 D- RE	8 400.00	2 000.00	10 400.00		Autre matériel et outillage de voirie
2158.224 D- RE	10 000.00	-10 000.00	0.00		Autres
2158.917 D- RE	10 000.00	-10 000.00	0.00		Autres
2181.920 D- RE	30 000.00	-30 000.00	0.00		Installations générales, agencements et
2031.910 D- RE	10 000.00	-10 000.00	0.00		Frais d'études
2183.223 D- RE	1 500.00	2 000.00	3 500.00		Matériel de bureau et matériel
2184.705 D- RE	0.00	3 500.00	3 500.00		Mobilier
2188.912 D- RE	20 000.00	-20 000.00	0.00		Autres
022. D- RF	15 300.00	-15 300.00	0.00		Dépenses imprévues
61523. D- RF	456 000.00	50 000.00	506 000.00		Voies et réseaux
61551. D- RF	18 000.00	4 000.00	22 000.00		Matériel roulant
6226. D- RF	15 000.00	14 000.00	29 000.00		Honoraires
64168. D- RF	72 000.00	14 300.00	86 300.00		Autres emplois d'insertion
6419. R- RF	52 114.00	20 000.00	72 114.00		Remboursements sur rémunérations du
678. D- RF	13 000.00	-12 000.00	1 000.00		Autres charges exceptionnelles
70328. R- RF	305 000.00	24 500.00	329 500.00		Autres droits de stationnement et de
7718. R- RF	8 000.00	10 500.00	18 500.00		Autres produits exceptionnels sur
21318.905 D- RE	199 600.00	-92 000.00	107 600.00		Autres bâtiments publics
2138.804 D- RE	240 000.00	-40 000.00	200 000.00		Autres constructions
2188.916 D- RE	3 000.00	-3 000.00	0.00		Autres

BALANCE GENERALE	Dépenses		Recettes		Différence	
	Investissement	Fonctionnement				
	20 340.00	55 000.00	20 340.00	55 000.00	0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de valider les modifications budgétaires telles que présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Une abstention : M. Nicolas Lottin

## b/ Décision modificative n° 1 concernant le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire explique que comme pour le budget principal quelques modifications mineures du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement doivent être entreprises.

Monsieur le Maire détaille les modifications budgétaires qu'il convient d'opérer et apporte toutes précisions à ce sujet. La liste des mouvements imputation par imputation est la suivante :

Libellé	Décision Modificative n° 1	Créée le	02/11/2009	
Délibération du	02/11/2009	Modifiée le	02/11/2009	
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget	Libellés
			Service	
022. D- RF	5 060.00	-5 000.00	60.00	Dépenses imprévues
615. D- RF	138 000.00	20 000.00	158 000.00	Entretien et réparations
74. R- RF	25 000.00	15 000.00	40 000.00	Subventions d'exploitation
1022. R- RF	365 000.00	10 000.00	375 000.00	Fonds globalisés d'investissement
2153. D- RE	0.00	10 000.00	10 000.00	Installations à caractère spécifique

<b>BALANCE GENERALE</b>	Dépenses	Recettes	Différence
	Investissement	10 000.00	10 000.00
Fonctionnement	15 000.00	15 000.00	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les modifications budgétaires telles que présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

*Une abstention : M. Nicolas Lottin*

## **2- Réajustements des demandes de subventions au vu du contrat d'investissement département/territoire signé entre la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et le Conseil Général de la Somme**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général a changé les règles concernant l'aide apportée aux communes. Dans le cadre de la Politique d'Aménagement Concerté du Territoire (PACTe), le Conseil Général a proposé une convention définissant le partenariat qui serait accordé au territoire de la Communauté de la Baie de Somme Sud. Ce contrat d'investissement Département / Territoire (CIDT) fixe pour une durée de 3 ans (2009-2011) les modalités de mise en œuvre de cette politique.

Concrètement, une somme de 512.284 euros est à répartir entre les 13 communes du territoire de la CCBSS. Un certain nombre de dossiers de demande de subvention avait déjà été déposé :

Objet du dossier	Base subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle maxi
Aménagement port-gare phase 1 (2ème tr. de financement)	1 512 500 €	20%	302 500 €
Eclairage public rues de l'Abbaye et des processions	41 224 €	20%	8 245 €
Pose de 3 points lumineux au lotissement OPAC	6 565 €	20%	1 313 €
		<b>Total 2006</b>	<b>312 058 €</b>
Mise en conformité des installations électriques dans l'église Saint Martin (travaux complémentaires)	28 392 €	20%	5 678 €

Eclairage public rue de la Neuville	25 330 €	20%	5 066 €
Eclairage public rues de Beuchamps, du Pluvier et des Sarcelles	63 233 €	20%	12 647 €
Eclairage public rue de la Croix l'abbé jusqu'à la rue Saint Pierre	73 943 €	20%	14 789 €
Eclairage public rue du moulin à huile	14 443 €	20%	2 889 €
Eclairage public rue de Rossigny	20 159 €	20%	4 032 €
Eclairage public rue de Ribeuville	20 159 €	20%	4 032 €
		<b>Total 2007</b>	<b>49 132 €</b>
Travaux d'éclairage public rues de la Garenne, de la Chapelle et des processions	97 501 €	20%	19 500 €
Travaux d'éclairage public rue de Beauchamps	52 263 €	20%	10 453 €
Création d'une salle de danse	47 368 €	25%	11 842 €
Pose de 15 points lumineux rue du Soleil Levant	56 844 €	20%	11 369 €
Travaux d'éclairage public rue de la Guinguette	24 727 €	20%	4 945 €
Pose de 49 points lumineux (route d'Eu, rues du mont rôti et des moines)	126 273 €	20%	25 255 €
Travaux d'éclairage public rue de la Neuville prolongée	14 314 €	20%	2 863 €
Travaux d'éclairage public au lotissement du Soleil Levant	96 776 €	20%	19 355 €
Travaux d'éclairage public chemin des moulins	40 697 €	20%	8 139 €
Travaux d'éclairage public rue Saint Augustin	50 636 €	20%	10 127 €
Construction d'une crèche multi-accueil	666 800 €	25%	166 700 €
Restauration des tours Guillaume	371 980 €	20%	74 396 €
Travaux d'éclairage public rue du moulin	57 988 €	20%	11 598 €
Travaux d'éclairage public ruelle Jean de Poutricourt et venelle du tiers Etat	16 209 €	20%	3 242 €
Mise en conformité des installations du stade de football	21 013 €	25%	5 253 €
Mise en accessibilité des locaux du club de tennis	166 835 €	25%	41 709 €
Travaux d'éclairage public secteur école maternelle	21 935 €	20%	4 387 €
		<b>Total 2008</b>	<b>431 133 €</b>
Travaux d'éclairage public au Parc des Corderies et rues de la mare Bouchée et Marchand	4 871 €	20%	974 €
Travaux d'éclairage public quai Jules Verne et avenue Carnot	102 568 €	20%	20 514 €
Travaux d'éclairage public rue Saint Nicolas (pose de 20 points lumineux)	52 986 €	20%	10 597 €
Travaux d'éclairage public rue Basse des Remparts (pose de 22 points lumineux)	59 484 €	20%	11 897 €
		<b>Total 2009</b>	<b>43 982 €</b>
		<b>Total général</b>	<b>836 304 €</b>

*Dont 228.226 euros pour l'éclairage public et l'effacement des réseaux.*

Monsieur le Maire explique que concernant la Commune de Saint-Valery, le Conseil Général s'était engagé à financer les travaux de réaménagement du secteur Port-Gare (phase 1 – 2<sup>ème</sup> tranche de financement) et une

somme de 302.500 euros devait être allouée. Si la commune maintenait cette position, les autres communes de la Communauté de Communes auraient eu à se partager pour 3 ans, les 209.784 euros restant.

Afin d'éviter cela, la subvention pour l'opération Port-Gare a été ramenée à 100.000 euros. La répartition entre les 13 communes s'est faite sur la base du nombre d'habitants. Pour les 3 ans du programme, la somme de 94.025 euros a été arrêtée au bénéfice de la commune de Saint-Valery, ce qui est très faible compte tenu des demandes déjà en cours, et des dossiers sur lesquelles la commune pouvait encore prétendre solliciter des subventions.

Les demandes de subventions doivent être réparties entre :

. Les projets du territoire (*pour 53.388 euros*) :

- l'aménagement et cadre de vie : espaces publics, éclairage public, aménagement et réfection de chaussée.
- la protection du patrimoine : bâtiments, édifices et monuments locaux
- les équipements et services à la population : locaux de services publics ou de service à la population, équipements multimédias

. Les priorités du département (*pour 40637 euros*) :

- l'éducation : équipements et services périscolaires du 1<sup>er</sup> degré, structure d'accueil jeunes enfants
- l'habitat : politiques locales de l'habitat et planification, production de logements locatifs sociaux, réhabilitation du parc locatif existant, en cohérence avec le plan départemental de l'habitat
- les sports, culture et TIC : équipement culturels et sportifs, accès au haut débit

De nombreux projets étaient potentiellement éligibles, le dossier de la crèche permettrait de récupérer sur une opération la totalité de l'enveloppe, puisque ce projet entre à la fois dans les projets du territoire et les priorités du département.

Concernant le projet de construction d'une nouvelle crèche, Monsieur le Maire rappelle que dans le plan de financement précédemment voté, la participation du Conseil Général était prévue à hauteur de 166.700 euros...

Il explique également que ce dossier bénéficie d'une majoration « développement durable » de 5% qui n'est pas prise sur l'enveloppe allouée à la commune. Il y a donc tout intérêt à mobiliser l'ensemble des financements sur ce projet.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur le fait qu'aucune autre subvention du département ne sera attribuée jusqu'en 2012 ! cela consitue une rupture avec la tradition d'aide, du Conseil Général, à l'aménagement des communes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la demande de financement sur le dossier de construction d'une nouvelle crèche.
- de mobiliser l'ensemble des crédits disponibles dans le cadre du CIDT 2009-2011, sur cette opération, à savoir 94.025 euros
- de solliciter la majoration développement durable de 5%, portant à 112.830 € le montant total de subventions attribuée par le conseil général sur la PACTe 2009-2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

### **3- Demande de transfert de propriété des emprises du domaine public maritime mises à la disposition de la commune par l'Etat**

La loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ouvre la possibilité aux collectivités territoriales disposant de biens portuaires mis à disposition avant 2004, de pouvoir solliciter le transfert à titre gratuit de ces dépendances du domaine public de l'Etat, dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait faire usage de cette faculté pour les emprises portuaires de plaisance. La commune les occupe aujourd'hui comme propriétaire, les entretient et en perçoit les fruits. Aussi

afin de mettre en adéquation la situation de fait, et la situation de droit, il serait utile de solliciter le transfert de propriété de ces espaces auprès de Monsieur le Préfet

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat le transfert de propriété à la Commune de Saint-Valery-sur-Somme des emprises du Domaine Public Maritime mises à sa disposition depuis 1984 au titre du port de plaisance.

#### **4- Rénovation du Tribunal de Commerce : création d'un comité de pilotage pour la création d'une maison du Tourisme**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est devenue propriétaire de l'ancien tribunal de Commerce. Il importe maintenant de trouver une destination nouvelle à ce bâtiment, qui mérite d'être sérieusement rénové. Le bâtiment doit rester un lieu public, et par le passé il avait été envisagé de transférer l'office de tourisme dans cet immeuble idéalement situé en centre ville. Des études sommaires avaient été réalisées en ce sens en 2003.

Pour mener à bien l'ensemble de ces réflexions, tant sur la partie travaux que sur la partie fonctionnement des locaux dans le cadre notamment du développement des missions de l'office de tourisme, Monsieur le Maire propose qu'un comité de pilotage de quelques personnes soit constitué afin de suivre ce dossier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier à Mademoiselle Clémence Froissart la responsabilité du comité de pilotage « maison du tourisme » qui se compose des élus suivants :

Gilbert Cuvillier, Bernard Lefebvre, Clémence Froissart, Claudine Dallery, Laurent Fromentin, Marie-Colette Ferron, Patrick Vue, Jean-Marie Bocquet, Didier Gondois, Stéphane Haussoulier

- de charger le comité de pilotage d'établir le programme immobilier et mobilier de la maison du Tourisme

- de lancer une consultation pour désigner un architecte afin de mener à bien les travaux nécessaires à l'accueil dans ce bâtiment d'une maison du tourisme

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

#### **5- Eclairage public et effacement des réseaux**

Monsieur le Maire expose les différents chiffrages soumis par la FDE 80 pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public, et/ou d'effacement des réseaux :

Secteur concerné	Nature des travaux (EP ou eff ou efrt)*	Nombre de points lumineux	Prix total en € TTC	TVA avancée par la commune (€)	Part communale après subvention SIER (hors TVA)
Rues des champs verts, aux loups, courlis et colverts	EP	28	106.178	17.400	72.443
	EFF	--	101.048,84	16.559,84	50.693
	ERT	--	22.011,54	TVA non récupérable	22.011,54
Rue Jules Gaffé, chemin des écoliers, rue des Granges, sentier du Calvaire	EP	9	43.261	7.090	29.917
Rue des corderies	EP	7	22.848	3.744	15.363
	EFF	--	24.689	4.046	12.386
	Ert	--	5.538,86	TVA non	5.538,86

\*EP : éclairage public, Eff : effacement réseaux électriques, ERt : effacement réseaux de communications

Il propose de déléguer au SIER la Maîtrise d'ouvrage des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver la réalisation des travaux repris dans le tableau ci-dessous
- de déléguer au SIER la maîtrise d'ouvrage de ceux-ci
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention, et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

## 6- Achat d'une bande de terrain le long de la rue du Soleil Levant

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable d'élargir le bas de la rue du Soleil Levant et d'aligner la voie au niveau des habitations de la rue. Actuellement le décrochement est en nature de pâture et appartient à Monsieur Bellegueulle. Celui-ci, à la faveur d'autres compensations agricoles, s'était engagé à rétrocéder à titre de gracieux, à la commune la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie, et il convient aujourd'hui d'entériner formellement cet accord.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'acquérir à l'euro symbolique les espaces nécessaires à l'élargissement de la voie du Soleil Levant,
- De prendre en charge les frais de géomètre, de bornage et de division cadastrale afin de matérialiser la parcelle objet de la cession,
- De confier à Maître Butel la rédaction de cet acte de vente, et d'en supporter les frais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention, et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

## 7- Propositions de la commission spéciale « circulation et stationnement »

La commission spéciale « circulation et stationnement » s'est réunie le 28 septembre dernier. Un certain nombre de propositions sont transmises au Conseil Municipal, pour décision.

Monsieur le Maire expose ces différentes propositions :

rués	Proposition	Décision
------	-------------	----------

Rue Saint-Augustin	. Mise en double sens du haut de la rue à compter de l'intersection de la rue Jules Gaffé . Stop à créer rue Saint Augustin, dans la descente, avant la rue Jules Gaffé . Stationnement à organiser par marquage au sol	Unanimité
Rue d'Argoules	. Stationnement payant	Unanimité
Rue des granges	. Secteur à réaménager ( <i>achat de la parcelle vacante derrière le parking, réfection en enrobé du parking, installation de mobilier urbain le long de la clôture</i> ) . Stationnement payant sur la place	Unanimité
Rue Jules Gaffé	. Statu quo pour le moment – la largeur de la voie empêche la création de stationnement en préservant le trottoir, si la rue reste en double sens. La mise en sens unique est ajournée en attente de requalification du secteur ( <i>cf : rue des granges</i> )	Stationnement payant à organiser Unanimité
Rue du Soleil Levant	. Stationnement alterné à organiser par marquage au sol . Stationnement payant . Mobilier urbain à installer pour préserver la visibilité dans le carrefour.	Unanimité
Avenue Romain Michel	. Sens unique circulant de la gendarmerie vers la route d'Abbeville . Stationnement à organiser par marquage au sol ( <i>des 2 cotés après le parking de l'amirauté</i> ) . Stationnement payant	Unanimité
Quai Blavet – rue de la ferté	. Installation de places gérées par des bornes « intelligentes » ( <i>22 bornes</i> ) . suppression de la zone rouge (fin du stationnement limité à 2 heures) : un zonage unique pour les zones payantes	Unanimité
Rue basse des remparts	. Sens unique dans la montée . Stationnement à organiser par marquage au sol . Stationnement payant	Accord <i>Une voix contre :Nicolas Lottin</i>
Rue Saint-Nicolas	. Sens unique dans la montée . Stationnement à organiser par marquage au sol . Stationnement payant	Accord <i>Une voix contre :Nicolas Lottin</i>
Rue au feurre	.Interdiction de tourner à droite à l'intersection avec la rue de l'abbaye ( <i>passage sous les tours Guillaume interdit</i> ) . Stationnement payant après organisation du stationnement par marquage au sol.	Accord <i>Une voix contre :Nicolas Lottin</i>
Rue du Comte Robert	. Sens unique dans le sens de la montée . Stationnement payant	Unanimité
Rue questive	Faire le nécessaire pour libérer la rue questive des voitures (hormis celles des riverains)	
Rue de Ponthieu, rue de l'échaux	Stationnement à organiser par marquage au sol. Stationnement payant	Unanimité
Place du maréchal Joffre (anciennement place du jet d'eau intersection rue de Ponthieu / rue Jean de Bailleul)	. Stationnement à organiser par marquage au sol . Réaménagement de la place à prévoir . Stationnement payant	Unanimité
Rues fleuries Vieille ville	. Interdiction de circuler – sauf riverains- dans toutes les rues fleuries. . Installation de bornes d'accès avec télécommandes ou cartes : - En bas de la rue Rouault - rue de Ponthieu (entre la rue brandt et la rue du comte Robert) - rue Gauthier (coté rue jean de Bailleul) - Rue du Quesnoy (coté tour Guillaume) - Rue du Castel (coté Tour Guillaume)	Unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De valider les propositions de la commission spéciale « circulation et stationnement » tel que cela est précisé dans le tableau repris plus haut
- D'ouvrir la concertation la plus large avec les riverains

- De procéder aux aménagements nécessaires pour la mise en œuvre de ces modifications du plan de circulation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention, et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

#### **8- Participation à la classe de neige organisée par l'école primaire publique**

Monsieur le Maire explique une classe de neige sera organisée pour les élèves des cours moyens de l'école primaire publique, du 5 au 12 janvier 2010. 46 enfants sont concernés. La mairie finance traditionnellement une partie de cette animation pédagogique, le reste étant pris en charge par les familles et par l'association des parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le devis d'hébergement présenté par les PEP 39, d'un montant total de 15.536 euros
- d'approuver le devis correspondant au transport en car par la société « courriers automobiles picards » pour un montant de 3.100 euros (*frais en sus pour le repas et la chambre pour repos du chauffeur*)
- de payer l'intégralité des frais inhérents à l'organisation de la classe de neige (transport, sorties, hébergement) puis de demander la contribution :
  - . de l'association des parents d'élèves à hauteur de 70 euros par enfant,
  - . de la coopérative scolaire pour 540 euros
  - . des parents des enfants concernés à hauteur de :
    - 150 euros pour les enfants résidant à Saint-Valery-sur-Somme
    - 340 euros pour les enfants ne résidant pas à Saint-Valery (*les sommes éventuellement versées par les communes de résidence pourront venir en déduction de la contribution demandée aux familles.*)
  - . des communes de résidence des enfants non domiciliés à Saint-Valery (*à savoir Pendé, Quesnoy-le-Montant, Mons-Boubert, Saint-Blimont, Estréboeuf, Lanchères, Boismont, Elincourt,*) participation qui viendra en déduction des sommes dues par les familles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des pupilles de l'enseignement public du Jura
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou devis, et à entreprendre toute démarche afin de mener à bien ce projet

#### **9- Recensement des exploitations agricoles en 2010 : désignation d'une commission consultative communale**

Le recensement de l'agriculture correspond à une recommandation de la FAO (food and Agriculture Organization), l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le recensement agricole est une opération statistique de collecte, traitement et diffusion de données sur la structure du secteur agricole dans chaque pays. Il consiste à recueillir des données sur la taille des exploitations agricoles, le régime foncier, l'utilisation des terres, les superficies récoltées, l'irrigation, le cheptel, les actifs, la main d'œuvre, et les autres facteurs de production agricole.

Une première liste des exploitations agricoles de la commune a été établie d'après divers fichiers statistiques et administratifs. Une commission consultative communale doit être organisée afin de la valider et éventuellement de la compléter.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par Monsieur Thierry Martin, enquêteur accrédité par le service statistique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la création d'une commission consultative communale pour le recensement agricole, dont les membres sont :

Bernard Carpentier, Nicolas Lottin, Roland Moitrel

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche afin de mener à bien ce projet

## 10- Désignation d'un « correspondant informatique et libertés »

Monsieur le Maire explique qu'il faut être très sensible au traitement informatique des données personnelles. Par nécessité, les communes utilisent divers fichiers : fichiers de l'état civil, liste électorale, fichiers des associations subventionnées, fichiers cadastraux, fichier canicule, fichier d'alerte et de communication, de video-protection etc.

En vertu de la loi informatique et libertés d'août 2004, les communes peuvent désigner un « correspondant informatique et liberté ».

Celui-ci est le correspondant entre les usagers et l'administration, et entre l'administration et la CNIL (*commission nationale de l'informatique et des libertés*). Il s'assure notamment de la bonne application des règles garantissant les libertés publiques, la sécurité et la confidentialité des informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jean-Marie Bocquet comme « correspondant informatique et libertés ».

## 11- Questions et informations diverses

a- Approbation des rapports annuels de fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008.

### a-1- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui peut se résumer de la manière suivante :





**PRODUCTION**  
1 ressource

- Des ressources propres à la commune : le Captage lieu dit " station de Ribeuville " (situé à Estreboeuf) a fourni 234 655 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

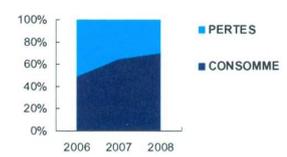
**DISTRIBUTION**  
Un réseau de 31 km  
163 490 m<sup>3</sup> consommés

En 2008 les abonnés domestiques ont consommé 163 490 m<sup>3</sup> (en baisse de 11,41 % par rapport à 2007) soit en moyenne **164 litres par habitant et par jour** Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 69,7 %** en 2008 (il était de 64,8 % en 2007).

**QUALITÉ**

**PRIX**  
145,48 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 145,48 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2009, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,21 €/m<sup>3</sup>, **+1,38 % par rapport à 2008**. Sur ce montant, 72 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28 %.



Rendement du réseau



Répartition des montants collectés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et toutes précisions utiles ayant été données, décide, à l'unanimité :  
- d'approuver ce rapport.

a-2- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

# L'LINEO

## assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

### 2008

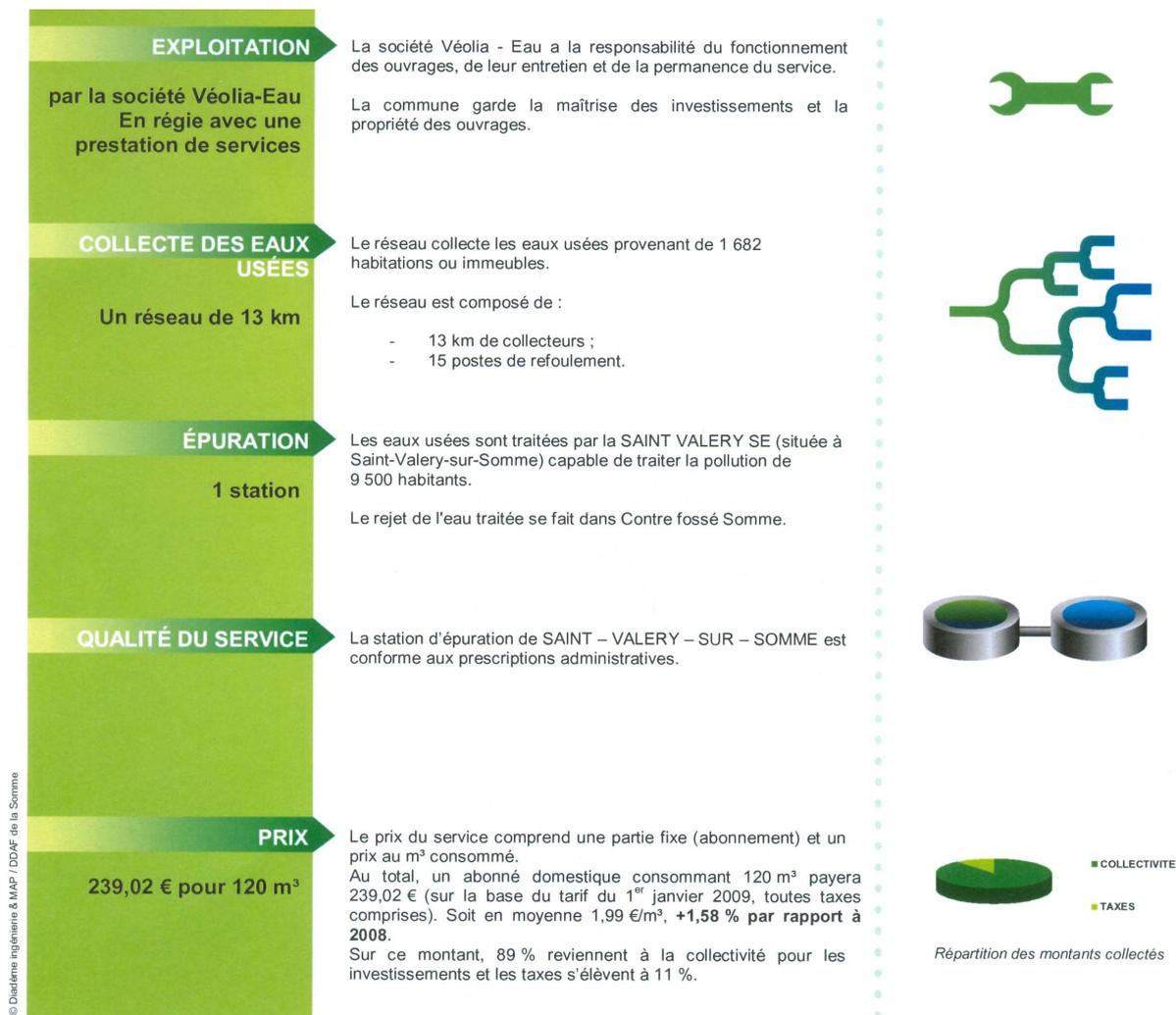
### SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Extrait du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public

**ORGANISATION**  
Communale

Le service d'assainissement est organisé par la commune.  
La population desservie est de 2 739 habitants.





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et toutes précisions utiles ayant été données, décide, à l'unanimité :  
- d'approuver ce rapport.

b- Mise en recouvrement de la taxe pour les ordures ménagères dans les locaux communaux donnés à bail.

La taxe pour les ordures ménagères est recouvrée par le biais de la taxe sur le foncier bâti. Cette taxe est due par tout propriétaire. Lorsque le bien est mis en location, il est possible de récupérer la taxe pour les ordures ménagères – *service rendu au locataire et non au propriétaire dans ce cas* – directement auprès du bénéficiaire du bail ou du contrat de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'engager le remboursement de la taxe pour les ordures ménagères auprès des locataires ou occupants de locaux communaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche afin de mener à bien ce projet

c- Reversement de l'excédent du budget camping

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de valider le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe du camping sur le budget principal, et ce conformément aux prévisions budgétaires de l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reverser une partie de l'excédent du budget annexe de 65.000 euros sur le budget principal.

*Une abstention : Monsieur Nicolas Lottin*

d- Versement d'une prime de Noël aux agents sous contrat

Monsieur le Maire explique que les agents communaux reçoivent de longue date, une prime de fin d'année. Si cette disposition est automatique pour les agents statutaires, les agents sous contrat (*contrats d'avenir, contrats d'accompagnement à l'emploi, ou encore contrats d'apprentissage etc.*) ne sont pas censés en bénéficier.

Depuis plusieurs années, il a été proposé de verser également aux agents « sous contrats » une prime de fin d'année, d'un montant de 230 euros, éventuellement prorata temporis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une prime de fin d'année d'un montant de 230 euros aux agents en contrat, versée au prorata de leur période de travail effectif.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

e- Avenant au contrat avec la SPA

La commune dispose d'une convention de fourrière avec la SPA. Le tarif en est révisé annuellement. Le tarif proposé pour l'année 2010 est de 1.343 euros soit 0,50 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification du contrat de convention de fourrière passé avec la SPA, portant à 1.343 euros, le montant annuel du par la commune pour l'année 2010
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

f- Achat d'un poêle à fuel et d'une cuve

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De racheter à l'ancien locataire du logement de Ribeaupville, Monsieur David Lamidel, le poêle à fuel et la cuve installés par ses soins dans le logement, et ce pour une valeur de 150 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

g- Convention d'entretien et de gestion des circuits de randonnée

En 2006, la commune a signé une convention d'entretien et de gestion des circuits de randonnée. Cette convention - qui permet la prise en charge par le Conseil Général d'une partie des dépenses liées à l'entretien des chemins - est arrivée à échéance. Il convient donc de la renouveler.

L'aide annuelle apportée par le Conseil Général est de 303 euros pour l'ensemble des chemins recensés dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Conseil Général de la Somme, une nouvelle convention pour la gestion, l'entretien, et le suivi des itinéraires de randonnée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

h- Versement de subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à la fête de la mer 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser les subventions exceptionnelles suivantes :

Bénéficiaire	Prestations	Montant de la subvention à verser
Amicale des sapeurs pompiers de Saint-Valery	Repas des musiciens (5)	60 €
Modelisme 80230	Exposition de maquettes et démonstration sur bassin	500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

i- Versement d'une subvention au profit du centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire explique qu'afin de mener à bien ses missions de plus en plus élargies, le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention de 2.000 euros. Au budget principal une somme de 8.000 euros avait été attribuée qu'il convient, compte tenu du nombre de familles faisant appel à ce service, de porter pour cette année à 10.000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention exceptionnelle de 2.000 euros au profit du CCAS de Saint-Valery,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

j- Lancement d'une consultation pour désigner un cabinet d'architecture et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment technique.

Monsieur le Maire explique que les services techniques sont aujourd'hui organisés sur différents sites. Les ateliers municipaux se situent rue du Dr Léger. Ces locaux ne permettent pas de stocker l'ensemble du matériel et divers lieux de stockage sont répartis à travers la ville : Cela occasionne des trajets inutiles, des frais de compteurs divers, d'assurances etc. que l'on pourrait fort bien rationaliser.

Par ailleurs les locaux actuels, bien que bien entretenus, ne sont plus aux normes notamment pour l'accueil de salariés handicapés, ou encore de personnel féminin. Ces emprises (*ateliers municipaux, lieux de stockage extérieurs*) pourraient par ailleurs, être revendues pour financer la construction d'un nouveau bâtiment aux normes et plus fonctionnel.

Il faut donc réfléchir à terme au regroupement de l'ensemble des activités des services techniques en un seul site. Dans cette optique, une option avait été mise par la commune sur un terrain situé ZAC de la Baie de Somme. Pour avancer sur ce dossier, il conviendrait de confier une mission de programmation, de conception et de chiffrage à un cabinet d'architecture et de maîtrise d'œuvre. Une mise en concurrence doit donc être organisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- De lancer une consultation pour la désignation d'un architecte – maître d'œuvre en vue de réaliser de nouveaux ateliers municipaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

***Un vote contre : Monsieur Nicolas Lottin***

k- Remarque des conseillers

Monsieur Augustin Caudron souhaite rendre hommage au travail de Monsieur Patrick Vue, qui comme chaque année se dépense sans compter pour l'organisation de la fête de la mer. *Monsieur le Maire le félicite également ainsi que Monsieur Gilbert Cuvillier.*

Monsieur Patrick Vue demande quelques précisions concernant l'état d'avancement des travaux de rénovation des Tours Guillaume. *Afin de minimiser l'impact des intempéries sur le bon déroulement du chantier, les travaux commenceront début 2010, le passage sous les tours devrait être réouvert pour le 30 mars au plus tard, et les travaux totalement achevés pour le 15 juin.*

Le secrétaire de séance

Le Maire